



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2017-09

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro :

- ✓ 600-2017-09 modifiant le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, afin de modifier la largeur minimale des lots (article 43).

Que ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 364-12-17 à sa séance ordinaire du 12 décembre 2017, du projet de règlement portant le numéro 600-2017-09 tiendra une assemblée de consultation publique, le **lundi 15 janvier 2018**, à compter de **17 h 00**, à la salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville, sise au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

- ✓ Que l'objet du règlement 600-2017-09 est de modifier la largeur minimale des lots (article 43), afin de réduire la largeur à cinquante (50) mètres, et ce, à chacun des endroits au tableau où la largeur minimale est de soixante (60) mètres.

Le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le maire présidera une assemblée de consultation publique au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet de la ville au www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville le 20 décembre 2017 et en publiant une copie dans le journal Le Nord édition du 20 décembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingtième jour de décembre de l'an deux mille dix-sept.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca